

# Engagements volontaires des collectivités territoriales pour la préservation de la Posidonie



## Contexte

L'herbier de Posidonies (*Posidonia oceanica*) est un écosystème pivot de la Méditerranée. Endémique, son rôle de nurserie et de frayère, de lutte contre l'érosion, de piège à carbone, et son importance dans les services écosystémiques rendus sont essentiels. La Posidonie occupe une place centrale dans les paysages sous-marins et la culture méditerranéenne.

Dans ce cadre, des partenaires qui œuvrent en France depuis plusieurs années à la préservation de la Posidonie ont décidé de constituer une **Alliance Posidonia**.

La présente démarche d'engagements volontaires est proposée aux collectivités territoriales de la façade Méditerranéenne.

## L'Alliance Posidonia, qu'est-ce que c'est ?

Malgré de nombreux statuts de protection, les pressions anthropiques liées à l'utilisation du littoral constituent toujours une menace pour la Posidonie. L'une d'entre elles concerne l'ancrage des navires. Les campagnes de sensibilisation menées ces dernières années ont favorisé la prise de conscience et préparé le changement. Elles doivent être renforcées et enrichies par de nouvelles approches mobilisant des modes de communication qui renforcent les synergies.

**Alliance Posidonia** souhaite instaurer les conditions d'une dynamique collective forte et visible, capable de faire émerger une véritable prise de conscience auprès des citoyens, des plaisanciers et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux sur le littoral méditerranéen.

Ce collectif se veut inclusif. Il intègre dès à présent les acteurs suivants qui forment le comité de pilotage de l'Alliance Posidonia (par ordre alphabétique) : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse — Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Iles de Lérins & Pays d'Azur — Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM) — Fédération des Industries Nautiques (FIN) — Office français de la biodiversité (OFB) — Préfecture maritime de la Méditerranée — Office de l'Environnement de la Corse (OEC) — Région Occitanie — Région Provence-Alpes-Côte d'Azur — Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA) — Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO) — WWF France.

Ces partenaires se rassemblent autour d'objectifs et de principes communs pour engager une **dynamique collective de valorisation et de communication pour la préservation de la Posidonie en Méditerranée**. Ainsi les partenaires entendent :

- Favoriser le déploiement pérenne d'une dynamique collective favorable à la préservation de la Posidonie au travers d'une large implication des acteurs socio-économiques et territoriaux, capable de modifier les perceptions et les comportements.
- Informer et sensibiliser tous les publics sur le rôle des herbiers de posidonie et des banquettes en vue d'une prise de conscience de la nécessité d'enrayer leur dégradation.
- Inciter l'adoption de comportements respectueux de la Posidonie et les valoriser.
- Inciter les décideurs (qu'ils appartiennent aux sphères politiques ou économiques, publiques ou privées) à intégrer la Posidonie dans leurs réflexions.
- Promouvoir les solutions pertinentes et valides scientifiquement, permettant de préserver les herbiers de Posidonie et les banquettes associées.

# Rejoignez les partenaires de l'Alliance Posidonia

Dès que la signature de l'engagement volontaire sera validée par le Comité de Pilotage de l'Alliance Posidonia, l'organisme pourra utiliser le logo et le nom Alliance Posidonia afin de communiquer sur ses engagements attachés à l'action ou aux actions de préservation déclarées tant en interne qu'en externe.

[La liste des organismes signataires des engagements volontaires sera mise en ligne sur le site Internet de la future plateforme Act4Posidonia.]

**Actes volontaires, vos engagements** contribuent à favoriser le déploiement pérenne d'actions vertueuses et favorables à la préservation de la Posidonie.

Le Signataire s'engage pour une durée de 3 ans durant laquelle il mettra en œuvre et communiquera sur ses engagements. Aux termes de cette période, il pourra reconduire ses engagements ou les réviser.

## Vos engagements

### Les principes communs qui nous guident

Ensemble nous voulons :

- Intégrer la biodiversité dans les stratégies de nos organisations en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles.
- Respecter les fonctionnalités écologiques des écosystèmes marins et littoraux en réduisant, voire en évitant autant que possible, les impacts

de nos activités, dans un contexte de climat qui change.

- Changer nos comportements et nos pratiques individuelles et collectives vis-à-vis des habitats marins et de l'environnement en général de manière à agir constamment dans le respect des sites naturels qui nous accueillent,
- Respecter les réglementations à tous les niveaux et en promouvoir le sens.

Désignation de la collectivité territoriale : -----

**Nous nous engageons à ce que la collectivité territoriale participe à la préservation de la Posidonie, de ses herbiers et des banquettes qu'elle forme.**

**Nos actions :**

- -----  
-----
- -----  
-----
- -----  
-----

**Nos actions :**

- .....  
.....
- .....

**Nos indicateurs de réalisation :**

- .....  
.....
- .....  
.....
- .....  
.....

Faite le ..... à .....

**Nom du signataire**

Le comité de pilotage de l'Alliance Posidonia engagé dans l'animation de la dynamique collective se réserve le droit de retirer à l'organisme la possibilité d'utiliser le logo et le nom associés à la démarche si celui-ci agit de manière contraire aux engagements pris.

Contact : Secrétariat général de l'Alliance Posidonia CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur  
cpieazur@cpieazur.fr – jamila.poydenot@cpieazur.fr

En accord avec le RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement de vos données personnelles sur simple demande par courriel à cpieazur@cpieazur.fr, ou bien à l'adresse : CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur - 5 rue de Mimont 06400 Cannes.